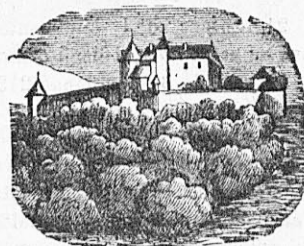




LA GRUYÈRE



ABONNEMENTS
 Suisse. . . 1 an, Fr. 4 50
 . . . 6 mois, » 2 50
 Étranger . . 1 an, » 9 —
 . . . 6 mois, » 5 —
 payable d'avance.

JOURNAL INDÉPENDANT, POLITIQUE ET AGRICOLE

ANNONCES

Paraissant le mercredi et le samedi.

Supplément bimensuel gratuit : *L'ÉCHO LITTÉRAIRE*

Prix du numéro : 5 cent.

IMPRIMERIE ET ADMINISTRATION : Rue du Tir 131, Bulle.

On s'abonne dans les bureaux de poste.

HORAIRE D'HIVER : Bulle, dép. 6⁰⁰ 10⁵⁵ 2²⁵ 5¹⁵ 8⁵⁰ — Bulle, arr. 8⁵⁵ 1¹⁵ 4⁰⁰ 7⁵⁰ 10⁵⁵

Canton, une seule insertion, 15 c.; annonces répétées, 10 c. Suisse, 15 c. Étranger, 20 c. la ligne ou son espace. RÉCLAMES : 80 c. la ligne. Pour annonces et réclames ex-cantonaux, s'adr. à l'agence de publicité Haasenstein & Vogler, à Fribourg, ou à ses succursales.

Les nouveaux abonnés pour l'année 1903 recevront le journal gratuitement d'ici au 31 décembre.

Bulle, le 25 novembre 1902.

UNE RÉFORME PÉNALE

Le Grand Conseil a discuté mardi une réforme à apporter à notre Code pénal et cela au moment où notre législation pénale va entrer dans les compétences de la Confédération par l'unification de nos codes. Il s'agit de l'introduction chez nous de la peine conditionnelle. (Loi Béranger ou de suris.)

La question, encore pendante devant l'autorité législative de notre canton, et devant faire encore l'objet de nombreux débats, nous retracerons ici quelques-uns de ses effets.

La peine conditionnelle a-t-elle sa raison d'être? au lieu de corriger, ne favorisera-t-elle pas les délits? son application ne suscitera-t-elle pas des jaloux? ne criera-t-on pas aux partialités? telles sont autant de questions que nous nous posons.

Et d'abord, qu'est-ce que cette peine conditionnelle? — Il s'agit tout simplement de condamner un coupable à la réclusion ou à la prison et de le gracier de sa peine séance tenante. Mais, entendons-nous bien, il s'agit d'un premier délit et non d'une récidive et il est évident que le crime d'homicide, d'incendiaire ou de viol, ne bénéficierait pas de ce droit. Ce ne sont que des délits de peu d'importance, du ressort du tribunal correctionnel ou de police qui obtiendront miséricorde.

Au reste, pour se rendre un compte exact de ce qu'est cette loi sur les peines conditionnelles, jetons un coup d'œil sur les pays qui ont adopté cette mesure.

En France, un jeune homme prévenu de viol est cité devant le tribunal; suivant le délit, il est condamné à six mois, un ou deux ans de prison. L'enquête a démontré que ce jeune homme était jusqu'ici d'une conduite irréprochable, son casier judiciaire est encore blanc.

Lui fera-t-on subir les deux ans d'emprisonnement qu'il a encouru pour une première faute? le laissera-t-on souffrir et expier un instant d'oubli repenti depuis longtemps? lui infligera-t-on deux ans de ce régime sévère, cette discipline de fer de nos prisons, parce qu'il a commis un délit dont il ne comprenait pas la gravité et n'en concevait pas les conséquences? ce serait juste, mais... serait-ce charitable?

Eh bien! non, le tribunal ne lui imposera pas de subir sa peine; voici ce qu'on fera : on le mettra en liberté; il ne subira pas la réclusion à condition qu'il ne se retrouve jamais au banc des accusés; s'il retombe dans le mal, s'il réapparaît devant un tribunal, il subira alors, outre la peine qui lui serait infligée pour le second délit, celle dont il avait été gracié. Ainsi, au lieu de six mois,

ou un ou deux ans, ce sera quatre ou six ans. Toutefois, le condamné mis au bénéfice de la loi conditionnelle en portera les conséquences puisque mention sera faite de sa condamnation en son casier judiciaire.

Voilà ce que plusieurs pays ont admis dans leurs codes. En France, le maximum de la peine conditionnelle est trois ans; en Angleterre, cinq ans, en outre, il n'est fait mention au casier judiciaire qu'à la récidive où les deux condamnations y figurent.

Ajoutons que notre canton a déjà été devancé, dans cette voie, par d'autres cantons : Genève, Vaud, Neuchâtel. Cela tient sans doute aux rapports existants entre ces cantons et la France, les idées d'une nation sont facilement admises par un peuple voisin.

On nous objectera qu'un pareil code est propre à favoriser les délits et à engager les filous à profiter de leur liberté aux dépens de la loi conditionnelle! Nous ne le pensons pas! Et, du reste, en admettant (ce qui est peu probable) que pour quelques-uns il en soit ainsi, il y aura lieu d'appliquer en cas de récidive la peine première et celle résultant du second délit. La responsabilité encourue par le délinquant lors de sa mise en liberté n'est-elle pas un gage de la punition sévère qui lui sera infligée au second jugement? La pensée que la peine dont on va le frapper sera double ou triple de celle dont il a été gracié n'aura-t-elle pas pour effet de faire réfléchir le coupable sur les conséquences de l'action qu'il va commettre? Sur le point d'exécuter ses sinistres projets, ne s'arrêtera-t-il pas sentant peser sur lui un terrible châtiement auquel il ne pourra se soustraire.

En gracier conditionnellement le premier délit d'un coupable, nous ferons acte de charité et d'amour. Souvent, le jeune délinquant, condamné, méprisé et rejeté pour une première faute, médite dans sa prison la vengeance et le crime contre ses accusateurs. Cette première condamnation subie, on peut être sûr que ce ne sera pas la dernière. Rien n'aigrit un caractère, rien abrutit un être, à vingt ans, comme la prison. A cet âge, la souffrance tue. On n'aura jamais trop de charité et de support pour ramener au bien celui qu'un instant d'oubli a jeté sur la banquette du tribunal.

Serions-nous moins humains que les anciens, qui, eux aussi, avaient leurs lois conditionnelles, émanant, il est vrai, d'un temps obscur et barbare, mais qui démontrait au moins une connaissance profonde de la valeur morale de l'homme? Le droit romain, si inflexible et si sévère dans son essence et son application, ne libérait-il pas la prostituée condamnée pour la première fois? n'épargnait-il pas à l'esclave enfui les quarante coups moins un, réservant pour la seconde fuite septante-cinq coups de fouet.

Le législateur qui a permis au juge d'accorder dans les délits graves les circonstances atténuantes (encore une réforme toute moderne) ne refusera

pas à ce même magistrat le droit de gracier une légère faute, commise souvent sans réflexion des suites qu'elle entraînerait.

Confiant dans l'indulgence de ses juges, le coupable envisagera les hommes sous de meilleurs auspices qu'auparavant; écoutant la voix de sa conscience, il sentira en lui une honte plus grande encore que celle d'avoir subi la prison; les responsabilités qui pèsent sur lui l'obligent à marcher droit et à respecter autrui. Et celui qui aura volé pour apaiser sa faim, ou pour donner à manger à ceux qu'il aime, verra dans cette loi de charité un secours apporté dans un instant de détresse et non un facteur l'encourageant au vice.

« Celui qui n'est que juste est dur et celui qui est charitable est toujours juste », a dit Voltaire, et, certes, il a raison.

Qu'on ne nous dise pas que la loi sur les peines conditionnelles accredité les filous dans la voie où ils sont entrés; l'expérience des pays qui ont adopté cette loi est là pour prouver que, loin de favoriser le vice, elle retient, en laissant au condamné sa liberté, sur la pente fatale, ceux qui s'y sont engagés.

La nouvelle loi introduite chez nous est un vrai progrès dans la justice et la charité. Saluons donc le progrès comme l'aurore d'une civilisation et d'une démocratie accomplie. Nos codes ne vaudront qu'autant qu'en réprimant le vice ils donnent aux condamnés les moyens de ne pas retomber dans les mêmes fautes. AUGUSTE MÉRINAT.

CONFÉDÉRATION SUISSE

Les subventions scolaires.

Voici les résultats de la votation populaire de dimanche sur l'introduction de l'art. 27bis dans la Constitution fédérale :

CANTONS	OUI	NON
Zurich	41,357	10,661
Berne (manq. 2 com.)	42,959	9,011
Lucerne	6,771	1,620
Uri (manq. 1 com.)	1,602	894
Schwytz	3,087	942
Obwald	822	491
Nidwald	846	596
Glaris	3,154	1,191
Zoug	2,233	768
Fribourg	11,147	1,806
Soleure	6,972	2,736
Bâle-Ville	4,420	506
Bâle-Camp. (manq. 3 c.)	3,139	1,247
Schaffhouse	6,310	584
Appenzell Rh.-Ext.	6,141	3,319
Appenzell Rh.-Int.	842	1,513
St-Gall	27,337	14,185
Grisons (manq. 23 com.)	8,483	3,968
Argovie	23,767	11,658
Thurgovie	11,024	4,644
Tessin (manq. 47 com.)	9,142	476
Vaud (manq. 5 com.)	14,663	2,075
Valais (incomplet)	6,045	2,967
Neuchâtel	4,621	656
Genève	6,268	500
Totaux,	252,176	78,938

Suite du feuilleton au prochain numéro.

UBERGE

dans localité vandoise très frèe
 ec quelques poses de terre, bâti-
 oitation et dépendances.
 r, par écrit à Haasenstein & Vo-
 rg sous H1800F. [64

VENDRE

ment poulinière, âgée de
 ée au syndicat de Bulle, portante
 s d'avril. [1018

pas de CHAUSSURES
 or consulté le grand catalogue
 ve plus de 200 gravures de la
 ison d'expédition

maime GRÆB,
 se, — ZURICH — Trittligasse 4.

se sera expédié gratis et franco.
 contre remboursement :
 r j. filles et garçons, très forts,
 à fr. 3.50; Nos 30 35 à fr. 4.50
 our dames avec semelle de feur
 à fr. 3.—
 n canevas pour dames à fr. 1.90
 cer, très forts, pour dames,
 à fr. 5.50
 les mêmes, plus élégants,
 avec bouts, à fr. 6.40
 cer pour hommes, très forts,
 à fr. 7.90
 les mêmes, avec bouts,
 élégants à fr. 8.25
 rriers à fr. 5.90
 les ne convenant pas seront

es marchandises sont garanties.
 (H3740Z) [731
 ice rigoureusement réel.
 ison existe depuis 22 ans.

FABRIQUE FOURNEAUX SURSEE
 Fribourg, Polégers, Lessiveuses etc.
 (H3440Lz) [902
 ccursale à Berne
 hengraben - Wallgasse

ire encore des allumettes
 ufrees si appréciées com-
 te caisse de 1000 boîtes à sen-
 90. (H6137Q) [1082
 rger, dépot de fabr., Bostwil.

ider quelques personnes à com-

t commerce,

ête et lucratif; sans capital.
 pendante convenant à un mon-
 e dame ne disposant même que
 heures par jour. La Manufac-
 le, Grenier 6, La Chauve-de-
 (H3315C) [1083

lapins géants, race la plus
 a paire. Canaris du Harz,
 chanteurs, à 12, 15 et 18 fr. pièce.
 J. Schmid-Scaroni Frauenfeld.

N D'ASTI

NOUVEAU
 franc le litre. [1091
 giae de 50 litres, fort rabais.
 bes, vins, Bulle.

sserie Collaud, Bulle.
 ra toujours, à toute heure :

pute et Wienerlis,
 isses de Francfort,
 etc., etc.

nde :
 es Meyer, cuisinier,
) tenancier.

me, disposant d'excellentes ré-
 e capitaux, cherche place d'a-

ciation

ou
 ommandite

de banque, de commerce ou in-
 emier ordre.
 dresser les offres par écrit sous
 agence de publicité Haasenstein
 Fribourg. [1051

21 cantons et 1 demi-canton ont accepté le nouvel art. 27 bis; 1 demi-canton l'a rejeté.

La ville de Bulle a donné 213 oui et 5 non.

Zurich. — Dans la nuit de samedi à dimanche, une main criminelle a mis le feu en quatre endroits différents. Trois commencements d'incendie dans l'ancienne ville ont pu être maîtrisés par un piquet de police, tandis qu'une serre a été incendiée à Hirslanden. On croit que l'auteur est le même que celui qui a provoqué l'incendie du dépôt de bois de la ville.

Lucerne. — Les démocrates ont réuni jusqu'ici et transmis au Grand Conseil 4700 signatures en faveur de l'introduction de la proportionnelle au cantonal.

Genève. — Les organisations ouvrières de Genève préparent un vaste pétitionnement par lequel les citoyens genevois et confédérés, domiciliés dans le canton, engagent les autorités genevoises à prendre les mesures en vue d'une amnistie pleine et entière en faveur de toutes les personnes condamnées et poursuivies pour faits de grève ou faits connexes.

Vendredi soir, une grande assemblée de protestation contre le procès Bertoni a eu lieu dans la salle Handwerck.

ÉTRANGER

France. — Jeudi a eu lieu la séance annuelle des prix de vertu et des concours annuels. Le discours sur les prix de vertu a été fait par M. Henry Houssaye et le rapport des concours annuels par M. Gaston Boissier. M. Michaut, professeur de l'Université de Fribourg, obtient le prix Jules Janin — 500 fr. — pour son livre *Marc-Aurèle, Pensées*.

— L'arrestation de Mme Humbert et de sa famille n'est plus qu'une question de jours. Elle est certaine, car on a entre les mains des renseignements qui vont probablement permettre aux agents de mettre la main sur toute la famille.

Belgique. — On parle d'une machine à couler le verre comme les glaces, dans des formes de la grandeur qu'on voudra. La production mécanique du verre sera à la portée du premier industriel venu.

Allemagne. — D'Essen, on annonce que M. Krupp, le grand fabricant de canons, etc., a succombé samedi, à 3 h. de l'après-midi, aux suites d'une attaque d'apoplexie, dont il avait été frappé dans la matinée.

Alfred Frédéric Krupp était né le 17 février 1854. C'était le seul fils du fondateur des grandes usines d'Essen. Il en avait pris la direction en 1887 et les avait développées d'une façon prodigieuse.

Il était l'unique propriétaire de 547 mines de charbon en Allemagne, de plusieurs mines à Bilbao, des aciéries et fonderies d'Essen, des chantiers maritimes de la « Germania », à Kiel, des usines de Magdebourg. Il occupait 30,000 ouvriers.

— A Berlin, 28 personnes sont mortes de froid en deux jours.

Plusieurs fleuves, dont l'Elbe et le Rhin, sont pris en partie par les glaces et des navires, stationnés dans ces cours d'eau, ont été gravement endommagés par la pression de la glace.

— D'après une statistique qui vient d'être publiée, il existait en Prusse, le 1^{er} décembre 1900, 35 centenaires, 2 hommes et 16 femmes avaient vu 100 hivers; 4 femmes, 101; 1 homme et 4 femmes, 102; 2 hommes et 2 femmes, 103; 1 femme, 104; 1 femme, 105; 1 femme, 107; une femme, 111. La plupart des centenaires sont tombés à la charge de la bienfaisance publique; le nombre, toutefois, comprend trois rentières. Deux exercent encore une profession, une ouvrière, de 103 ans, habitant le district de Marienwerder, et une sage-femme, de 100 ans, dans le district d'Aurich.

Russie. — On mande d'Odessa : « Douze millions de kilogrammes de pétrole contenus dans six réservoirs brûlent aux abords de la ville. Un vent violent souffle et le feu présente un spectacle magnifique. »

Transvaal. — Le gouvernement anglais à Prétoria a rapatrié 50,000 personnes qui étaient internées dans les camps de concentration. Il en reste une vingtaine de mille, dont 15,000 n'ayant ni ressources ni abri, que le gouvernement cherche à placer chez les propriétaires fonciers.

CANTON DE FRIBOURG

Grand Conseil. — Voici les nominations faites vendredi.

Président du Grand Conseil : M. Bise, 68 voix.
Premier vice-président : M. Chassot, 64 voix.
Second vice-président : M. Max Diesbach, 60 voix.
Scrutateurs : MM. Villet, 81; Blanchard, 80; Pfister, 78; Morard, Antoine, 79.
Second secrétaire : M. Grand, 72.

Commission d'économie publique : MM. Bise, Chassot, Reichlen, Philipona, Liechti, Brugger, Deschenaux (un membre par district).

Commission des grâces : MM. Schorro, Weissenbach, Perrin, Moret, Raboud.

Commission des pétitions : MM. Gottofrey, Dinichert, Jungo, Montenach, Delatena.

Président du Conseil d'Etat : M. Python, 76 voix.
Président du Tribunal cantonal : M. Clerc, 48 voix.

Député au Conseil des Etats : M. Python, 68 voix.
Suppléants au Tribunal cantonal : M. Bise, Torche, Reichlen, Philipona, Bullet, Berset, greffier, Pasquier, Henri, notaire à Bulle.

Directeur de la Banque de l'Etat : M. Grivel, 49 voix.

Conseil d'administration de la Banque de l'Etat : MM. Bullet, Léon, Dinichert, Genoud, Louis.

Censeur à la Banque de l'Etat : M. Grolimond.
Prévôt de St-Nicolas : Mgr Léon Esseiva, protonotaire.

Samedi et lundi, le Grand Conseil a poursuivi la discussion du projet de loi modifiant diverses dispositions du Code pénal.

Par un vote unanime, le Grand Conseil a donné hier pleins pouvoirs au Conseil d'Etat pour signer la convention réglant les conditions du rachat du Jura-Simplon par la Confédération.

Naturalisations. — Jeudi, le Grand Conseil a accordé la naturalisation fribourgeoise : 1^o M. Willenegger, Jean-Frédéric, de Mühleberg, (Berne), notaire à Morat, et à sa famille; 2^o M. Rey, François-Emile, de Montriond (Savoie), négociant à Romont, et à sa famille; 3^o M. Schmid, Henri, de Haguenau (Alsace), pharmacien à Bulle, et à sa famille.

Conseil d'Etat. — Séance du 22 nov. 1902. — M. Louis Menoud, officier d'état civil, à Bulle, est nommé lieutenant de préfet du district de la Gruyère.

La votation de dimanche. — Voici les résultats par districts de la votation du 23 novembre sur les subventions scolaires :

	Oui	Non
Sarine . . .	2,703	272
Singine . . .	892	730
Gruyère . . .	2,050	166
Lac . . .	1,348	144
Glâne . . .	1,831	265
Broye . . .	1,692	87
Veveyse . . .	627	136
Militaires . . .	4	6
	11,147	1,806

Banquet du parti gouvernemental. — La *Liberté* du 21 novembre rapporte les échos du banquet annuel du cercle gouvernemental de Fribourg. C'est au milieu des fleurs, des ecclésiastiques, des députés, des magistrats, des professeurs et des étudiants qu'a eu lieu le traditionnel *Eigner Lob* et l'éreintement des minorités : la charité la plus chrétienne a souligné de bravos unanimes cette dénonciation d'une opposition qui cherche à voir clair dans le tunnel gouvernemental, à défendre les intérêts du pays et à prétendre que, puisqu'elle paye les impôts, elle a son mot à dire dans l'emploi de ces rançons.

Rien à dire sur les discours de MM. Monney, Deschenaux, Castella, Brasey et Bise. C'est la répétition de ce qui se raconte toujours dans ces agapes et les orateurs se sont acquittés de leur devoir dans le ton habituel.

Il appartenait à M. Python de faire le grand discours-ministre et de signaler les faits remarquables de la politique fribourgeoise.

Il est heureux de proclamer que, « dans un geste de large et entière confiance », le peuple a, l'année dernière, renouvelé le mandat du gouvernement. « A défaut d'une connaissance exacte et précise des choses », ce pauvre peuple « s'est laissé guider par l'instinct qui ne le trompe pas souvent. » (Un député de la Gruyère : « Quand on le corrige avec le nerf de la guerre ».)

Il constate que le pain gouvernemental commençait à rancir, que ceux qui en mangeaient y trouvaient mauvais goût (on voit que Krenger n'est plus là). Il fait la remarque que personne toutefois n'a manifesté l'intention de quitter la crèche grâce à un biscuit qu'il a inventé et qui n'est que le vieux pain réchauffé : ce que les convives ne distinguent pas.

Puis il pousse le cri de guerre contre les oppositions.

La conception que l'on avait jusqu'à présent du chef du gouvernement était plutôt de nature politique. On l'imaginait, verges et sabre en mains, fustigeant ses fidèles et sabrant les malheureux qui songeaient à le regarder de trop près pour découvrir en lui un homme d'essence humaine comme tous. Mercredi soir, il est devenu czar et, à la puissance temporelle, il a joint l'autorité spirituelle.

Les ecclésiastiques présents avaient évité de parler de l'opposition : ils s'étaient contentés de manifester par des applaudissements, lorsqu'un coup de boutoir lui était porté. M. Python va plus loin. Il faut, pour que son biscuit reprenne goût après toutes ces cuissons, une épice de plus. C'est alors que, grand-maitre d'une religion nouvelle, il dénonce le radicalisme (ce qui signifie opposition dans une assemblée qui n'a pas une connaissance exacte des choses) comme antireligieux : il crie « anathème » à tous ceux qui ne pensent pas comme lui en leur déniaut le droit de pratiquer et d'être sauvés parce qu'ils ne sont pas gouvernementaux ! O pasteurs de la foi qui étiez présents, pourquoi ne pas protester ! Et cependant, vous savez que, dans vos paroisses, bon nombre d'opposants sont religieux, qu'ils pratiquent et ne sont pas des mécréants. Vous laissez supposer que vous êtes les médiateurs de Dieu auprès d'une caste politique et que vous n'êtes pas les prêtres de tous ! Demandez à M. le directeur Torche, s'il fait des différences.

Le parti libéral est écrasé, prétend M. Python, il faut l'écraser davantage en se servant d'une arme que l'on sait faussée, mais qui blesse quand même plus gravement. C'est le Kulturkampf noir qui jettera un doute, sans discussion possible, sur toutes les intentions de citoyens qui sont aussi patriotes que les âmes de la majorité et qui fera passer toutes les élucubrations de gens lanceurs d'entreprises, d'emprunts et de grosses affaires

contre les tra
sentielleme
Et toute
Ceux de Sem
En termin
République f
bérien et de
Nous propo
gion. Vous
l'aurez jam
pratiquent p
que les tpe
a), mais il
usent de la l
un pays com
vous ultram
par une maj
absolus. M.
Berne de vo
lisme : les L
du catéchism
étrange con
il les met to
Il ne fa
M. R. de W
dans les co
judiciaire d
celles du fi
homme, qui
Les vider
petit mortie
sot, Cajian
Bulle, R
tre vous a
louks!
Expéd
Chiètres a
fruits à cid
de fruits de
a été de 1
de 7 fr.
Les exp
viron 23,0
d'ajouter l
lundi pour
chaque ser
Fribou
— En fév
à Lyon, le
ceux, sar
jours-ci, u
sérieuses
est venu
Rosalie P
24 ans, q
Lyon, cou
époque av
Incen
midi, à A
appartena
bitée par
Grâce
de la pom
scrit. Tou
C'est u
communio
traison.
Accid
mins mar
reçut une
n'ont pu
che soir.
Ville
ayant fai
la ville d

Le gouvernemental.

Le membre rapporte les échos du cercle gouvernemental de la ville des fleurs, des ecclésiastiques, des magistrats, des professeurs, au lieu du traditionnel des minorités : la ville a souligné de bravos l'opposition qui a permis le tunnel gouvernemental du pays et à prétendre des impôts, elle a son mot à dire sur les rançons.

Le discours de MM. Monney, Rasey et Bise. C'est la révélation toujours dans ces discours sont acquittés de leur devoir.

Le Python de faire le grand signaler les faits remarquables de la fruibourgeoise.

Le roclamer que, « dans un monde de confiance », le peuple a obtenu le mandat du gouvernement connaissance exacte et que ce pauvre peuple « s'est trompé et qui ne le trompe pas ». La Gruyère : « Quand on parle de la guerre ».

Le main gouvernemental com- mence ceux qui en mangeaient y (on voit que Krenger n'est pas que que personne toutefois de quitter la crèche grâce à l'entente et qui n'est que le fait que les convives ne dis-

Le guerre contre les oppo-

Le on avait jusqu'à présent était plutôt de nature à, verges et sabre en mains, à sabrer les malheureux à garder de trop près pour comme d'essence humaine à voir, il est devenu czar et, à la joint l'autorité spi-

Le sents avaient évité de par- l'étaient contents de ma- diements, lorsqu'un coup é. M. Python va plus loin. biscuit reprenne goût après épice de plus. C'est alors à religion nouvelle, il dé- ce qui signifie opposition i n'a pas une connaissance me antireligieux : il crie ceux qui ne pensent pas aut le droit de pratiquer qu'ils ne sont pas gouverne- de la foi qui étiez présents, er ! Et cependant, vous sa- sses, bon nombre d'oppo- ils pratiquent et ne sont s laisser supposer que vous Dieu auprès d'une caste n'êtes pas les prêtres de e directeur Torche, s'il fait

Le crasé, prétend M. Python, ntage en se servant d'une ée, mais qui blesse quand C'est le Kulturkampf noir ans discussion possible, sur e citoyens qui sont aussi pa- de la majorité et qui fera brations de gens lanceurs nts et de grosses affaires

contre les traditions et les exigences d'un pays es- sentiellement agricole.

Et toute la bande des puritains d'applaudir ! Ceux de Semsales, de St-Aubin et de Damas !

En terminant, M. Python boit à l'avenir de la République fruibourgeoise ! O ironie ! Un froid sibérien et de circonstance régnait au dehors.

Nous protestons contre l'argument d'antireli- gion. Vous avez tout, mais notre cœur vous ne l'aurez jamais. Si quelques-uns parmi nous ne pratiquent pas, ils ne sont pas antireligieux, moins que les tépelets qui ne pratiquent pas (et il y en a), mais ils ne vous en doivent aucun compte. Ils usent de la liberté de conscience nécessaire dans un pays comme le nôtre, liberté qui vous vaut, à vous ultramontains, afin de ne pas être écrasés par une majorité qui ne suit pas vos principes absolus. M. Python lui-même ne dédaigne pas à Berne de voisiner avec les apôtres de ce libéra- lisme : les Lachenal, les Rachet, etc. — Question du catéchisme tépelet : « Que pensez-vous de cette étrange conduite ? Réponse : Le Maître est adroit ; il les met tous dedans pour s'en servir. »

Il ne faut pas oublier les bonnes paroles de M. R. de Weck, juge cantonal, qui estime qu'il est dans les compétences d'un magistrat de l'ordre judiciaire de remplir un rôle politique accentué et celles du fils à papa, devenu subitement grand homme, qui apporte les saluts du paschalik glénois.

Les vides de ces assises ont été masqués par le petit mortier des discours de MM. Morard, Chas- sot, Cajjanut, etc.

Bulle, Romont, Morat, tenez-vous bien ! Le ma- tre vous a dénoncées aux appétits de ses Mame- louks ! *Un baptisé.*

Expédition de fruits. — La gare de Chiètres a expédié, cet automne, 14 wagons de fruits à cidre et 15 wagons (à 5 tonnes par wagon) de fruits de table. Le prix moyen du fruit de table a été de 14 fr. les 100 kg. ; celui du fruit à cidre de 7 fr.

Les expéditions de fruits ont donc produit en- viron 23,000 fr., somme à laquelle il y aurait lieu d'ajouter le produit des expéditions faites chaque lundi pour la Chaux-de-Fonds, et qui s'élèvent chaque semaine à quelques quintaux.

Fribourgeoise coupée en morceaux. — En février 1901, on découvrait dans le Rhône, à Lyon, les restes d'une femme coupée en mor- ceaux, sans qu'on ait pu établir son identité. Ces jours-ci, une reconnaissance nouvelle et des plus sérieuses s'est produite. Un négociant de Roanne est venu affirmer qu'il s'agissait d'une nommée Rosalie Poffet, de Belfaux près Fribourg, âgée de 24 ans, qui habitait jusqu'au mois de février à Lyon, cours Lafayette, et qui est partie à cette époque avec un garçon boucher.

Incendie. — Le feu a éclaté, vendredi après midi, à Avry-sur-Matran, dans une petite maison appartenant à la commune. Cette maison était ha- bitée par un seul locataire.

Grâce à la promptitude de secours et à l'arrivée de la pompe de Matran, le feu a pu être circon- scrit. Toutefois, les dommages sont importants.

C'est un fourneau de molasse surchauffé qui a communiqué le feu aux boiseries, puis à la pou- traison.

Accident. — Jeudi, à Sommentier, deux gam- ins maniaient un revolver lorsque l'un des deux reçut une balle dans la tête. Des soins intelligents n'ont pu ramener le navré qui a succombé diman- che soir.

GRUYÈRE

Ville de Bulle. — L'autorité communale ayant fait placer dans les différents quartiers de la ville des clefs pour l'ouverture des hydrants, il

est formellement interdit de s'en servir pour usage particulier.

Ces clefs doivent rester constamment à l'endroit désigné par la commission du feu et être utilisées seulement en cas d'incendie.

Le Conseil communal.

Ste-Cécile. — Samedi soir, les sociétés phil- harmoniques de Bulle, la Chorale et la Musique, nous avaient conviés à leur soirée musicale et dansante, offerte à leurs membres passifs et hono- raires.

Hâtons-nous de dire que cette soirée a été un véritable concert artistique. Toutes les productions, d'un excellent choix, ont été goûtées et applaudies. Nous avons, une fois de plus, constaté les progrès de nos excellentes sociétés.

La Chorale a chanté avec une grande netteté et une fusion des voix absolument remarquable. Tous nos compliments aux solistes dans la belle œuvre de M. Ed. Vogt.

La Musique elle-même s'est surpassée.

La *Marche turque* de Mozart et la *Scène cham- pêtre* de L. Canivez ont été très bien rendues et appréciées du public très nombreux.

Quel dommage que Bulle ne possède pas une salle se prêtant mieux comme acoustique aux exé- cutions musicales !

Inutile de dire que la soirée dansante s'est pro- longée fort tard avec entrain et une franche cor- dialité. *Un auditeur attentif.*

A propos de musique — Vers le 22 novem- bre de chaque année, les sociétés philharmoniques de la ville de Bulle célèbrent, par une soirée spé- ciale, la fête de leur patronne Ste Cécile. Cette an- née, comme les précédentes, cette soirée a très bien réussi. Le concert a été fort bien choisi et surtout bien exécuté. La partie familière fut très animée et se prolongea bien en avant dans la nuit. En un mot, tout marcha selon le programme et au grand contentement de tous les participants.

Mais, je me permettrai ici de faire remarquer qu'il manque encore quelque chose à l'intimité de cette réunion. C'est que nous sommes, à Bulle, dépourvu du moindre orchestre pour l'agrément de ces soirées familiales. Pour le moins que l'on veuille danser un peu, nous sommes obligés d'avoir recours à une musique du dehors. Ne pourrait-on pas trouver à Bulle, dans la localité qui passe pour la première du canton au point de vue musi- cal, les éléments nécessaires à la formation d'un orchestre ? Point n'est nécessaire d'une société pareille aux chapelles allemandes ; ne compren- drait-il, pour commencer, que 4 ou 5 musiciens, c'est tout ce qu'il faudrait. Peu à peu, encouragés par les succès des débutants, d'autres membres viendraient grossir leurs rangs.

Il y a un certain nombre d'années, il existait à Bulle un orchestre, transformé maintenant à l'état de souvenir. Ne pourrait-on pas non plus le re- mettre sur pied ? Les anciens membres useraient d'initiative en remettant en usage leurs instruments endormis depuis longtemps. Nos soirées musicales auraient alors un cachet réservé et intime qui ne déplairait, certes, à personne !

J'espère que cet appel ne restera pas inaperçu et qu'il fera vibrer quelques cordes en quête de son ! Que les jeunes gens, surtout, se dévouent un peu, qu'ils montrent un peu de courage et de bonne volonté pour tout ce qui pourrait accroître la renommée musicale de notre chère cité de Bulle.

Je forme, pour terminer, les vœux les plus ar- dents pour la réussite de ce projet, tout en don- nant, aux nouveaux musiciens, rendez-vous au 21 novembre 1903 ! *Un participant.*

VARIETES

Pour trouver un mari. — Prenez, jeunes filles, par parts égales, le plus possible de patience, l'es-

prit de sacrifice, le tact féminin, la délicatesse, la bonne humeur constante, l'ordre parfait et la pro- preté au degré absolu, mais sans pédanterie ; la fermeté tempérée d'une grande douceur. Recou- vrez le tout de dignité sans morgue. Assaisonnez de beaucoup de courage, de bienveillance, de ten- dresse vraie, de franchise aimable, d'esprit et de grâce, avec un grain de coquetterie. Ajoutez la beauté si vous l'avez sous la main, mais elle n'est pas nécessaire, si vous avez le reste.

Mélangez intimement ; conservez inaltérable, tenez en provision et servez à toute heure.

Puis, pour conserver à votre philtre toute sa vertu, évitez les airs maussades et groguons, les récriminations et les reproches, la fierté dédai- gneuse, la vanité, les bouderies, les toilettes voyan- tes, les chapeaux tapageurs, les jupes élégantes cachant les bas troués, les dépenses inconsidérées, le désordre sur vous et autour de vous, les cancans et les commérages. Soyez aimantes et fidèles. Vê- tez-vous simplement, mais avec goût. Ne craignez pas le travail. Mettez vous-même la main à la pâte. Sachez d'une manière parfaite faire la cuisine et tenir le ménage. Soyez bonnes et respectueuses pour vos pères et mères ; une bonne fille fait une bonne femme et une bonne mère. Ne courez pas tous les bals et dans toutes les fêtes. Soyez écono- mes et sans avarice, charitables et sans ostentation. Faites tout avec amour et bonne grâce, dans un esprit de pacification. Convenez de vos torts ; ou- bliez ceux des autres. Pardonnez souvent. Tournez 77 fois 7 fois votre langue dans la bouche avant de parler. En cas de brouille, faites vous-mêmes les premiers pas vers la réconciliation.

Voilà comment une jeune fille — une moins jeune aussi — est certaine de trouver un mari.

Quant à le prendre parfait, c'est autre chose : la perfection n'est pas de ce monde, chez les maris moins que partout ailleurs, mais vous aurez au moins mis de votre côté toutes les chances.

BIBLIOGRAPHIE

Calendrier national suisse pour 1903, 6péméride illustré de 365 vues photographiques de la Suisse. — A. Spahler, éditeur, Nenchâtel. — Prix : 2 fr.

Ce charmant calendrier atteint sa huitième année d'existence, c'est-à-dire qu'il a acquis droit de cité dans nos familles.

Chaque feuillet nous présente un paysage suisse repro- duit d'après cliché photographique et l'ensemble très bien exécuté forme une ravissante collection de 365 vues des plus jolis sites de notre pays.

C'est l'éphéméride par excellence de la famille, car il a sa place toute indiquée dans les intérieurs où tout ce qui peut intéresser grands et petits est apprécié à sa juste valeur.

Si vous voulez faire un cadeau à vos jeunes amis, con- naissances, clients, ou à vos parents habitant l'étranger, adressez-leur le *Calendrier national suisse* ; c'est un cadeau qui joint l'utile à l'agréable et dont le prix est à la portée de toutes les bourses.

Calendrier éphémère suisse pour 1903, illustré par E. Lauterburg, contenant 365 vues suisses et beau- coup de dates historiques. — Editeur : Manufacture de registres S.-A., Bienne.

Ce calendrier, paraissant dans sa treizième année, est toujours, comme par le passé, rédigé par M. Lauterburg, de sorte que l'exécution artistique des illustrations, ainsi que leur distribution ingénieuse et en rapport avec les dates historiques ne laissent rien à désirer. Il a été voué une attention spéciale à l'exécution soignée de l'impres- sion, où l'on constate une sensible amélioration dans ce sens vis-à-vis des années précédentes.

Cette publication, essentiellement suisse, qui met à la portée de tous une collection de sites fort bien choisis de notre pays, se vend à 2 fr. dans tous les magasins de papeterie et de librairie.

Enfants maladifs, scrofuleux,

recouvreront la santé par l'emploi du Dépuratif Golliez ou Sirop au brou de noix ferrugineux. Ce sirop contient tous les principes reconstituants et nécessaires à un sang faible ou vicié. Se digère mieux que l'huile de foie de morue. — Le flacon 3 fr., la bouteille 5 fr. 50. En vente dans toutes les pharmacies.

Dépôt général : Pharmacie GOLLIEZ, Morat.

CERCLE DES ARTS ET MÉTIERS DE BULLE

Messieurs les propriétaires de parts sont avisés qu'ils peuvent encaisser le COUPON N° 1 dès aujourd'hui au LOCAL DU CERCLE.

Mises de bois.

Samedi 29 novembre prochain, la commune de Botterens vendra en mises publiques 150 billons, une trentaine de moules et un certain nombre de numéros de bois sur pied.

Le même jour, dès 2 heures, la commune de Villarbeney vendra une quarantaine de numéros de bois sur pied, propre à billons et bois de construction.

Rendez-vous des miseurs à 9 heures du matin, au domicile de M. le syndic.

MISES DE BOIS

Le mercredi 3 décembre, la commune de Marsens vendra en mises publiques un grand nombre de numéros de bois de commerce de toutes dimensions.

Rendez-vous des miseurs à l'auberge du dit lieu, à 8 heures du matin.

Vente de bois.

Le mercredi 10 décembre courant, dès les 10 heures du jour, les communes de Pont-en-Ogoz et Villars-d'Avry feront vendre en mises publiques, dans leurs forêts communales du Gibloux, une certaine quantité de beau bois de commerce.

Domaine à vendre.

Le soussigné offre à vendre de gré à gré le bon et beau domaine qu'il possède au Chêne, rière Marsens, de la contenance d'environ 13 poses d'excellent terrain à foin et regain, avec bâtiment en parfait état, pont de grange, fontaines intarissables, installées à neuf et abritées.

Pour voir et traiter, s'adresser au propriétaire soussigné.

Pour cause de partage,

l'hoirie de feu Joseph Gaillard, de Redon, exposera à vendre, en mises publiques, lundi 22 décembre prochain, dès 2 h. après midi, à l'hôtel-pension du Lion-d'Or, à Avry-dev.-Pont, savoir : Deux beaux domaines avec pâturages et forêts, de la contenance totale de 29 hectares 52 ares (82 poses).

Conditions favorables de paiement. Pour renseignements, s'adresser aux frères GAILLARD, à Redon, à Avry-dev.-Pont, ou à L. MORARD, notaire, à Bulle.

Vente d'immeubles.

M. Eugène Clerc exposera à vendre en mises publiques, lundi 1er décembre prochain, de 2 à 4 heures après midi, à l'auberge de la Couronne, à Sâles, les immeubles désignés sous les art. 80, 81, 82, 84, 85, 819, 515 du cadastre de Sâles et 7 du cadastre de Mantles.

Pour les conditions, s'adresser à M. Andrey, notaire, à Bulle.

MISES PUBLIQUES à Vaulruz.

Mardi 2 décembre, à 9 heures du matin, au domicile de feu Jean Rouiller, aux Ponts-d'Enbas, on vendra en mises publiques 3 vaches, 2 génisses, 5 veaux, 1 cheval, 1 truie 2 chèvres, 1 brebis, 10.000 pieds de foin et regain, ainsi que de la paille, de la litière et les instruments nécessaires à une exploitation agricole, chars, luges, etc.

Le lendemain, mercredi 3 décembre, à la Maison de Ville de Vaulruz, on vendra également en mises publiques le domaine des soussignés, de la contenance de 15 poses, avec maison d'habitation, granges, écuries.

Pour renseignements, s'adresser à l'hoirie de feu Jean Rouiller, au domicile susmentionné.

A louer :

Un logement à Bulle, à 5 minutes de la ville. S'adr. au bureau du journal.

COMMERCE DE FARINES

Mais, son, avoine. Spécialité de farine pour engrais. Boulangerie MESSERLY, Bulle.



Dépuratif Golliez

Sirop de brou de noix ferrugineux PRÉPARÉ PAR Fréd. GOLLIEZ, pharmacien, à MORAT

28 ans de succès et les cures les plus heureuses autorisent à recommander cet énergique dépuratif pour remplacer avantageusement l'huile de foie de morue dans les cas suivants : Scrofules, rachitisme chez les enfants, débilité, humeurs et vices du sang, dartres, glandes, éruptions de la peau, feux au visage, etc.

Prescrit par de nombreux médecins; ce dépuratif est agréable au goût, se digère facilement, sans nausées ni dégoût.

Reconstituant, antiscrofuleux, antirachitique par excellence pour toutes les personnes débiles, faibles, anémiques.

Pour éviter les contrefaçons, demandez expressément le DÉPURATIF GOLLIEZ, à la marque des Deux Palmiers.

En flacons de 3 fr. et 5 fr. 50. Celui-ci suffit pour la cure d'un mois. En vente dans les pharmacies. (H664F)319

Ventes de bois.

Forêts cantonales. Chésalles : Mercredi 17 décembre : 400 billons sapin, 146 carrons, 30 stères hêtre, 80 stères sapin, 12 tas ronds hêtre, 10 tas de lattes et 50 tas de branches.

Rendez-vous, 9 1/2 heures, à l'entrée de la forêt. Gothuz-Davaud : Samedi 20 décembre : 150 plantes sur pied et quelques bois secs préparés.

Rendez-vous, 10 heures, à l'entrée de la forêt. (H682B)1118

Mises publiques.

L'Office des faillites de la Gruyère vendra en mises publiques, jeudi 27 novembre courant, à 2 heures, maison hoirie Peyraud-Bosson, les objets mobiliers suivants : 1 commode, 2 lavabos avec plaque marbre, 1 fauteuil rembourré, 1 chaise ronde tournante, 10 chaises rembourrées, 1 table ovale, 1 canapé, 1 bonheur-du-jour, 1 table ronde, 1 glace cadre doré, 1 table pise fer, 1 pendule, 1 glace, 1 lampe, draps de lit, serviettes, fourres de coussin, 2 coussins de canapé, etc.

L'Office des faillites de la Gruyère. 1114(H679B)

Une jeune fille

cherche place pour aider dans un ménage ou pour garder des enfants.

S'adresser au bureau du journal. 1112

A vendre :

Un petit char à bras avec pont et échelles, une glisse à bras et une brouette. S'adresser au bureau du journal. 1111

MISES

On vendra en mises publiques, jeudi matin, à 11 heures, sur la place du Cheval-Blanc, à Bulle, une forte jument de 8 ans. (H687B)1119

Perdu :

De Montbovon à Bulle, une couverture marquée. L'expédier contre récompense à M. Arthur JONNEYVAZ voiturier, à Château-d'Œz. (H685B)1116

On a perdu

jeudi passé, sur la route de Semsaies à Bulle, un porte-monnaie contenant 70 fr. Prière de le rapporter contre bonne récompense au café des Halles, à Bulle. 1109

A VENDRE

Une jument poulinière, âgée de 7 ans, primée au syndicat de Bulle, portante pour le mois d'avril.

S'adresser au bureau du journal. 1018

St-Nicolas.

Grand choix de petits ouvrages, jeux et occupations

pour enfants de tout âge, d'après la méthode Fröbel. 1117

Papeterie Ch. Morel.

COURS DE DANSE

Hôtel de Ville, Bulle. Le cours annoncé commencera définitivement le 9 décembre. 1110) Gschwind, maître de dans.

VIN D'ASTI NOUVEAU

à 1 franc le litre. En fûts d'origine de 50 litres, fort rabais. F. Ribes, vins, Bulle.

Jeunes lapins géants, race la plus lourde, 5 fr. la paire. Canaris du Harz, excellents chanteurs, à 12 15 et 18 fr. pièce. 1085(H2F) J. Schmid-Scaroni Frauenfeld.

Maison à vendre

à transporter, carrière de Marsens. S'adresser à Joseph MULLER, à Riez. 1088

Menuisiers

sont demandés chez BERTSCHY FRÈRES entrepreneurs, à Bulle. 1083

A vendre :

10,000 pieds de foin et regain à consommer sur place, chez Joseph DUPASQUIER, à Bulle. 1106

A VENDRE

30 quintaux de foin maigre. S'adresser au bureau du journal. 1107

Fabrique de chocolat BROC

On engage des jeunes gens et des jeunes filles

de 14 ans révolus à 18 ans. Se présenter tous les jours personnellement, dimanche excepté. 760

Dimanche 30 novembre :

Cassée

à l'auberge de la Croix-Blanche, VUADENS

Invitation cordiale. 1028] CURTY, aubergiste.

Dimanche 30 novembre 1902 :

Cassée

à l'auberge de la Cigogne à Gumefens

avec le concours d'une bonne musique. Invitation cordiale.

Irénée FRAGNIÈRE, tenancier. 1078(H668B)

Dimanche 7 décembre :

CASSÉE

à l'hôtel du St-Georges, à Gruyères.

BONNE MUSIQUE

Invitation cordiale. Sylvain DESCHENAUX, tenancier. 1115(H683B)

Dimanche 7 décembre :

Cassée

à l'auberge de Marsens

avec le concours d'une BONNE MUSIQUE

O. CORBOZ, aubergiste. 1118]

La Société de patinage de Bulle

cherche un surveillant

pour la saison, ainsi qu'un desservant pour la buvette. (H686B)

S'adresser jusqu'au 27 novembre chez M. Ch. Morel, libraire, qui renseignera. 1120

A louer :

Un joli logement composé de 2 chambres et cuisine part au jardin.

S'adresser à Oscar DUPASQUIER, à La Tour-de-Trême. 1093

A louer :

Un appartement. S'adresser à Alfred ESSEIVA, à Bulle. 1097

A louer :

Chambre meublée ou non meublée. S'adresser à J. Savydoux, peñlier-fumiste, Grand'rue, Bulle. 1098

BULLE — ÉMILE LENZ, IMP.-ÉDITEUR